



Centre Communal  
d'Action Sociale

ADM/DS

**ARRETE N°20 PORTANT DELEGATION DE SIGNATURE**

**Le Président du Centre Communal d'Action Sociale**

Vu l'article R 123-43 du Code de l'Action Sociale et des Familles ;

Vu la délibération du Conseil d'Administration du 24 février 2022 portant délégation de pouvoir au Président ;

Sur proposition de la Directrice du CCAS ;

**ARRETE**

**Article 1<sup>er</sup>**

La délégation de signature est donnée aux agents nominativement indiqués ci-dessous et occupant les fonctions indiquées, conformément à l'annexe 1 pour la signature des actes de passation et d'exécution des marchés publics et de leurs avenants. En annexe 2, le spécimen de signatures et de paraphes de chacun.

NOM	PRENOM	FONCTION
APPOLINAIRE	Aubierge	Directrice
STRAUB	Delphine	Responsable de l'Administration de Direction
MEYER	Lydia	Cheffe de service
SUTTER	Marion	Cheffe de service
BOULGUID	Mohamed	Chef de service

**Article 2**

Les présentes délégations sont exercées sous ma surveillance et ma responsabilité.

### **Article 3**

Les présentes délégations prennent effet à ce jour et subsistent tant qu'elles n'ont pas été rapportées, mais prendront fin en cas de cessation des fonctions pour lesquelles les intéressés en bénéficient.

### **Article 4**

La Directrice du CCAS de Mulhouse est chargée de l'exécution du présent arrêté.

Fait à Mulhouse, le 17 OCT. 2024

Le Président du CCAS



Michèle LUTZ

Copie pour information :

- au service des Moyens Généraux
- au service Ressources Humaines
- au Secrétariat Général